

**PHARE-FELU CHASSEUR DE TRESOR DE PLAGE ET DE FORÊT
PROGRAMME DES MERCREDIS DE SEPTEMBRE ET OCTOBRE**

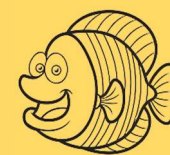


**Accueil de loisirs 6/12 ans C.C.A.S Mairie de Soulac-sur-Mer
28, rue Victor Hugo 33780 Soulac-sur-Mer
Portable : 0688011310 Mail : s.bouilleau@mairie-soulac.fr**



Programme des mercredis de septembre et octobre

Phare-felus chasseurs de trésors de plage et de forêt



Mercredi 19/10

Matin : Atelier pâtisserie
Champignons à croquer
A-M : La course des champis
Défis sportifs



Mercredi 12/10

Matin : Land art,
Place à l'imaginaire
A-M : Croque noisette,
63 épreuves



Mercredi 05/10

Matin : Ballade
cueillette
A-M : Les animaux de la
forêt
Jeu d'attrape



Mercredi 14/09

Matin : Sculpture
Sur sable
Pique-Nique
A-M : Baseball



Mercredi 21/09

Matin : Sable et galets
Activité manuelle
A-M : Circuits de billes



Mercredi 28/09

Matin :
Bricolage Coquillage
Spécial bijoux
A-M :
Chasse aux trésors



Tarification des mercredis
 ALSH 3/6 ANS « Les Clapotis » et A.L.S.H 6/12 ANS « Phare-Felu »
 C.C.A.S. Mairie de Soulac

Les tarifs (déduction C.A.F et M.S.A appliqués) sont fixés comme suit, en fonction du quotient familial et du lieu de résidence.

Tarifs Soulac

Quotient familial	Journée repas	Matin avec repas	Après-midi avec repas
QF de 0€ à 549€	4,95€	3,40€	3,40€
QF de 550€ à 849€	7,05€	5,50€	5,50€
QF de 850€ à 1049€	9,15€	7,60€	7,60€
QF de 1050€ à 1500€	11,25€	9,70€	9,70€
QF > 1500€	13,25€	11,70€	11,70€

Tarifs communes extérieures

Quotient familial	Journée repas	Matin avec repas	Après-midi avec repas
QF de 0€ à 549€	6,40€	4,35€	4,35€
QF de 550€ à 849€	9,10€	7,10€	7,10€
QF de 850€ à 1049€	11,85€	10,35€	10,35€
QF de 1050€ à 1500€	14,50€	12,55€	12,55€
QF > 1500€	16,70€	14,75€	14,75€

Les inscriptions, les réservations peuvent se faire :

Il est impératif de réserver au plus tard la veille, le mardi avant 12h00.

- En ligne via le portail famille : <https://espacefamille.aiga.fr>
- sur la grille complétée et transmise par mail s.bouilleau@mairie-soulac.fr ou déposée à l'A.L.S.H 6/12, 28 rue Victor Hugo
- Permanence administrative ; le mardi et le jeudi de 9h à 12h00